COUNCIL OF EUROPE

CONSEIL DE L'EUROPE

CDENF/Bu(2022)PV4
7 octobre 2022

COMITÉ DIRECTEUR POUR LES DROITS DE L'ENFANT (CDENF)

9e réunion du Bureau

lundi 26 septembre 2022

Bureau du Conseil de l'Europe, Paris

9h00 - 12h30 / 14h00 - 16h30

Rapport de réunion

1. Ouverture de la réunion

La présidente, Mme Rosario Farmhouse (Portugal), ouvre la réunion et souhaite la bienvenue à tous les membres du Bureau. Tous les participants se présentent lors d'un tour de table.

2. Adoption de l'ordre du jour et de l'ordre des travaux

Le Bureau adopte l'ordre du jour tel qu'il est reproduit à l'annexe I. La liste des participants fait l'objet de l'annexe II.

3. Informations communiquées par le Secrétariat

Le Bureau **prend note** des informations communiquées par le Secrétariat sur :

- le rôle et les responsabilités du Bureau conformément au mandat du CDENF et à la Résolution CM/Res(2021)3 concernant les comités intergouvernementaux et les organes subordonnés, leur mandat et leurs méthodes de travail.
- l'examen du projet de recommandation du Comité des Ministres sur les principes de droits de l'homme et lignes directrices en matière d'évaluation de l'âge des enfants dans le contexte de la migration par le Groupe de rapporteurs sur les questions sociales et de santé du Comité des Ministres ;
- la 2e réunion du Comité sur l'intelligence artificielle (CAI, 21-23 septembre), chargé d'élaborer un cadre juridique sur le développement, la conception et l'application de l'intelligence artificielle, fondé sur les normes du Conseil de l'Europe en matière de droits de l'homme, de démocratie et d'État de droit, et propice à l'innovation, à laquelle le Secrétariat a participé au nom du CDENF ;
- le rapport de mise en œuvre de la précédente Stratégie pour les droits de l'enfant (2016-2021), dont le Comité des Ministres a pris note à sa 1442e réunion (14-15 septembre 2022).

4. Programme de travail du CDENF : état d'avancement des principales activités

Le Bureau est informé des activités actuellement mises en œuvre par le CDENF pour mener à bien son mandat, et prend notamment note :

- de la structure et du contenu du programme de travail du CDENF pour la première période biennale de son mandat (2022-2023), qui donne des orientations sur la prochaine période biennale ;
- de l'appel d'offres en cours visant à constituer un vivier d'experts susceptibles d'être sollicités pour aider le CDENF à produire certains livrables prévus dans son mandat, conjointement avec les secteurs contribuant à la mise en œuvre de la Stratégie du Conseil de l'Europe pour les droits de l'enfant (2022-2027) ;
- de l'invitation à diffuser l'appel d'offres auprès d'experts nationaux susceptibles d'être intéressés (consultants indépendants, universitaires, représentants d'ONG, etc.) afin de s'assurer qu'ils puissent y participer ;
- des prochaines activités à entreprendre en ce qui concerne les droits de l'enfant et l'intelligence artificielle, l'accès aux services de santé mentale et les enfants en tant que défenseurs des droits humains ;
- de l'activité complémentaire sur la justice adaptée aux enfants menée au moyen d'une étude sur l'utilisation du modèle du Barnahus dans toute l'Europe, directement en lien avec la Stratégie, financée par une contribution volontaire du gouvernement islandais dans le cadre de la prochaine Présidence du Comité des Ministres.

Le Bureau charge le Secrétariat de rappeler à toutes les délégations du CDENF qu'un appel d'offres a été lancé et qu'il importe de soumettre une offre dans le délai imparti (10 octobre 2022) si une collaboration avec le Conseil de l'Europe est envisagée dans les années à venir ; appel d'offres que les membres du CDENF sont invités à diffuser auprès de consultants susceptibles d'être intéressés ayant une expertise dans les différents domaines couverts par la Stratégie pour les droits de l'enfant.

5. Stratégie du Conseil de l'Europe pour les droits de l'enfant (2022-2027) ;

Le Bureau est informé des progrès réalisés par le Secrétariat dans l'élaboration d'outils de mise en œuvre destinés à faciliter le suivi de la Stratégie et à rendre compte de son application, s'agissant notamment :

- des outils de communication liés à la Stratégie, notamment la Stratégie de communication, un modèle PowerPoint, une vidéo promotionnelle sur la Stratégie et une version adaptée aux enfants qui a été préparée et est actuellement soumise à la consultation des jeunes délégués présents à la conférence de Rome ;
- des formulaires électroniques permettant de rendre compte des mesures législatives et politiques prises au niveau national dans le cadre de la stratégie ; ces formulaires sont actuellement élaborés en coopération avec la Direction des technologies de l'information (DIT) du Conseil de l'Europe et sont censés être remplis une fois par an (à l'issue de la deuxième réunion annuelle du CDENF) afin de recueillir des informations sur les mesures prises au niveau national au début de l'année suivante.

Les membres du Bureau formulent les observations suivantes sur ces outils :

- il serait très intéressant d'avoir accès à la version de la Stratégie adaptée aux enfants dès que possible, certaines délégations envisageant de la traduire dans leur langue nationale (par exemple, la délégation norvégienne) ;
- les membres du Bureau demandent si la vidéo, dont ils ont pu visionner un aperçu qui leur a beaucoup plu en tant que tel, pouvait encore être complétée par quelques images supplémentaires reflétant davantage la réalité de la guerre, des migrations ou de la pauvreté qui est actuellement celle de nombreux enfants en Europe ; ils souhaiteraient également avoir accès à la version définitive pour pouvoir la traduire dans leurs langues nationales ;

- si une présentation de la version adaptée aux enfants est prévue lors de la réunion du CDENF en novembre, les membres proposent qu'elle se déroule en présence d'enfants qui ont contribué à la Stratégie ou qui étaient présents à Rome (en ligne ou en présentiel).

6. 6e réunion plénière du CDENF (15-17 novembre 2022)

Le Bureau **examine le projet d'ordre du jour** de la 6e réunion plénière qui se tiendra du 15 au 17 novembre 2022.

Le Bureau convient de l'importance d'accueillir et d'intégrer les nouveaux membres du CDENF et examine à ce titre différentes possibilités, telles que l'organisation d'une séance « brise-glace », la tenue d'une réception par le Bureau autour d'un café au début de la réunion, ou la constitution de binômes composés d'un membre expérimenté et d'un nouveau membre du CDENF pour favoriser les échanges.

Le Bureau examine différents moyens de partager des informations sur les évolutions récentes intervenues au niveau national lors des réunions plénières du CDENF, au début du point consacré à la Stratégie (oralement ou par écrit) et convient de ne pas tenir d'échange oral à la 6e réunion plénière, le processus de mise en œuvre de la Stratégie n'étant pas encore suffisamment avancé et l'ordre du jour de la réunion étant par ailleurs très chargé.

Le Bureau examine ensuite plus en détail les points suivants à l'ordre du jour du CDENF :

Point 6.2 de l'ordre du jour du CDENF :

Le Bureau se voit rappeler la nécessité de créer le nouveau Comité d'experts sur la prévention de la violence (ENF-VAE) pour la période 2023/2024 et **convient des mesures suivantes** :

- **Réunion du CDENF du 15 au 17 novembre 2022** : expliquer le déroulement des travaux en amont et diffuser auprès des experts l'appel à adhérer au nouveau Comité, d'abord oralement lors de la réunion du CDENF, puis ultérieurement par écrit ;
- **Octobre/novembre 2022 :** en s'appuyant sur le vivier d'experts de la Stratégie qui sera constitué à la suite du récent appel d'offres, choisir un consultant partenaire pour ce domaine et lui demander de préparer la première ébauche d'une étude de faisabilité sur une éducation sexuelle complète adaptée à l'âge des enfants afin de renforcer les mesures pour entre autres prévenir et combattre la violence à l'égard des enfants, notamment la violence sexuelle et les comportements préjudiciables ;
- **Début 2023 :** examen de la liste de candidats avec le Bureau pour sélectionner les 8 experts qui constitueront le groupe ; soumission de la liste d'experts proposée au CDENF pour approbation ;
- **7e réunion du CDENF (mars 2023, dates exactes à confirmer) :** le CDENF approuve la liste et crée le groupe ;
- **Mai 2023 :** première réunion du sous-comité VAE pour lancer les travaux sur la base de la première ébauche (deuxième réunion en octobre 2023).

Point 6.3 de l'ordre du jour du CDENF : égalité des chances et inclusion sociale

Le Bureau **charge le Secrétariat** de sélectionner, à l'issue de l'appel d'offres sur la Stratégie, un expert sur l'accès à la santé mentale pour soutenir cette activité et de l'inviter à la réunion pour lancer l'activité.

Point 6.4 de l'ordre du jour du CDENF : l'accès aux technologies et leur utilisation sûre pour tous les enfants

Le Bureau **charge le Secrétariat** de sélectionner, à l'issue de l'appel d'offres en cours sur la Stratégie, un expert des droits de l'enfant et de l'intelligence artificielle pour soutenir cette activité et de l'inviter à la réunion pour lancer l'activité.

Interrogés sur l'aspect que cette activité devrait privilégier afin d'assurer la complémentarité avec les travaux menés par les différents acteurs, notamment le Comité sur l'intelligence artificielle (CAI), les membres du Bureau proposent les thèmes suivants : la participation des enfants en vue de bénéficier de leur expérience aux fins de la recherche et de l'élaboration de politiques, l'évaluation de l'impact sur les droits de l'enfant, l'impact des nouvelles technologies sur le développement du cerveau, l'impact de l'IA (par exemple les algorithmes) sur les jeunes enfants ; ils proposent de revenir sur les conclusions de la Conférence de Rome pour examiner les questions en suspens relatives aux droits de l'enfant.

Point 7 de l'ordre du jour du CDENF : Questions transversales

Le Bureau **réfléchit** à la manière dont le CDENF pourrait contribuer de manière significative à la réalisation des objectifs de développement durable (ODD) du Programme 2030 des Nations Unies, et examiner les progrès accomplis dans ce sens. Il fait observer que, dans la mesure où la Stratégie pour les droits de l'enfant fait référence aux ODD dans tous ses domaines d'action prioritaire, ce point devrait être abordé à un stade ultérieur et dans le cadre du suivi de la mise en œuvre de la Stratégie.

Point 9 de l'ordre du jour du CDENF : Évaluation des activités réalisées / Échange de vues annuel afin d'évaluer ses activités et de conseiller le Comité des Ministres sur les priorités futures dans son secteur, y compris les nouvelles activités éventuelles et celles auxquelles il pourrait être mis fin

Le Bureau **réfléchit** à la manière d'aborder cette tâche principale et de la mettre en œuvre conformément à son mandat. Il décide que, pour le moment, le Secrétariat informera brièvement le CDENF des activités qui ont été menées en 2022, et que le CDENF procédera ensuite à un échange de vues ; un format plus élaboré pourra encore être introduit à un stade ultérieur.

Point 12 de l'ordre du jour du CDENF : Questions transversales

Le Bureau **convient qu'il importe en priorité** de désigner un rapporteur sur l'égalité de genre (comme le prévoit explicitement le mandat du CDENF) et un rapporteur sur les nouvelles technologies, y compris l'intelligence artificielle (ce qui serait particulièrement pertinent pour assurer le suivi des travaux de la CAI et les travaux complémentaires que le CDENF doit mener) et **charge le Secrétariat** de lancer un appel à manifestation d'intérêt en ce sens avant la réunion du CDENF. Par ailleurs, il convient d'informer le CDENF que le rapporteur sur l'égalité de genre sera invité à une formation thématique organisée pour tous les rapporteurs sur cette question par la Commission pour l'égalité de genre du Conseil de l'Europe, à la fin du mois de novembre à Strasbourg.

7. Organes subordonnés et groupes du CDENF : point sur les activités en cours

a) Comité d'experts sur les droits et l'intérêt supérieur de l'enfant dans le cadre des procédures de séparation des parents ou de placement (CJ/ENF-ISE)

Le Bureau prend note de la réunion, de la consultation de parties prenantes et de la conférence qui seront organisées prochainement en coopération avec la présidence irlandaise du Comité des Ministres à Dublin, en Irlande (3-5 octobre 2022) et du fait que le CDENF recevra le projet de recommandation sur l'intérêt supérieur de l'enfant dans le cadre des procédures de séparation des parents ou de placement au début du mois de novembre 2022 pour examen et avis en vue de la phase finale de rédaction.

b) Groupe de travail sur les réponses à la violence à l'égard des enfants (CDENF-GT-VAE)

Le Bureau **exprime le souhait** que le projet de recommandation et de lignes directrices relatives au renforcement des mécanismes de signalement des cas de violence à l'égard des enfants, une fois finalisé par le Groupe de travail CDENF-GT-VAE juste après le 3 octobre (date limite de soumission des dernières observations des membres du Groupe), soit envoyé concomitamment et dans les meilleurs délais aux

membres et aux observateurs (dans l'idéal le 7 octobre avec une date limite de réponse fixée au 7 novembre) ; les observations écrites des membres et des observateurs du CDENF devraient ensuite être présentées dans un document de synthèse envoyé en amont de la réunion plénière, afin qu'un examen complet puisse être réalisé et ainsi permettre au CDENF d'approuver le projet de recommandation lors de cette réunion.

c) Groupe de rédaction sur l'élaboration d'un guide de bonnes pratiques concernant la participation des enfants à la prise de décisions sur des questions relatives à leur santé (BIO/ENF-CP)

M. Joost van Haelst (Belgique), coprésident du groupe de rédaction, informe le Bureau des progrès réalisés lors de la dernière réunion du groupe (22-23 septembre) et du fait que le groupe considère le projet suffisamment abouti pour lancer une consultation de certaines parties prenantes, sous réserve d'un examen final tenant compte des dernières observations des membres du groupe de rédaction. Le CDENF sera ensuite invité à diffuser le projet de guide pour consultation auprès des parties prenantes nationales concernées. Une consultation ciblée des enfants sera menée en parallèle par le consultant par l'intermédiaire du Réseau d'excellence européen pour la recherche pédiatrique (Teddy).

Une réunion en ligne pour examiner les résultats des consultations sera organisée début décembre. Une réunion physique supplémentaire du groupe de rédaction en janvier 2023 reste à confirmer en fonction des besoins et des moyens budgétaires des deux secrétariats participant à cette activité (CDENF et CDBIO). Une présentation du Guide aux deux comités directeurs est prévue lors de leur première réunion plénière en 2023 en vue de son adoption avant la fin 2023.

8. Méthodes de travail du CDENF

Approche thématique commune et coopération entre les comités intergouvernementaux du Conseil de l'Europe

En lien étroit avec l'ordre du jour du CDENF (voir le point 6 ci-dessus), le Bureau convient que deux rapporteurs thématiques doivent être désignés en priorité : l'un sur l'égalité de genre et l'autre sur les nouvelles technologies, y compris l'intelligence artificielle, et qu'un appel à cette fin doit être envoyé au CDENF après la réunion du Bureau.

Le Bureau prend note de la proposition du Secrétariat figurant dans le document CDENF-Bu(2022)14 concernant la méthodologie à utiliser pour l'examen de la mise en œuvre des recommandations du Comité des Ministres. L'idée est de définir un cadre général en la matière, mais d'adapter les méthodes de travail en fonction du volume de recherche que requiert un sujet donné : elles pourraient se limiter à des études pilotes menés dans un petit nombre de pays ou s'étendre à des enquêtes à l'échelle des 46 États membres. Le Secrétariat souhaite savoir à ce titre si un examen de la mise en œuvre n'associant qu'un nombre limité de pays est une méthode de travail acceptable ou s'il faut toujours que les recherches concernent le plus grand nombre possible d'États membres.

9. Événements à venir

Événements organisés en collaboration avec la présidence irlandaise du Comité des Ministres par le Comité d'experts sur les droits et l'intérêt supérieur de l'enfant dans le cadre des procédures de séparation des parents ou de placement (CJ/ENF-ISE), 3 au 5 octobre 2022 :

- Lundi 3 octobre : conférence
- Mardi 4 octobre : audition des parties prenantes
- Mercredi 5 octobre : réunion du Comité d'experts

Réunions du CDENF à venir

- 6e réunion plénière du CDENF (15-17 novembre 2022)
- 7e réunion plénière du CDENF : mars 2023 (2 jours entre le 28 et le 30 mars Reykjavik, Islande (à confirmer ; sous réserve d'autorisation))
- 8e réunion plénière du CDENF : octobre/novembre 2023 (dates exactes à confirmer), Strasbourg

10. Questions diverses

Les participants ne soulèvent pas d'autres questions.

11. Date et lieux des prochaines réunions

Décembre 2022 (en ligne, date à confirmer) : réunion conjointe des Bureaux du CDENF et du CDCJ en vue de donner des orientations supplémentaires au Comité d'experts CJ/ENF-ISE

10e réunion du Bureau du CDENF : vendredi 10 février 2023 (en présentiel, Paris, lieu à confirmer).

S'agissant de l'organisation des prochaines réunions du Bureau, les membres du Bureau soulignent les avantages que présente la tenue de réunions physiques, lesquelles seront organisées sous réserve des dotations budgétaires concernées, et complétées s'il y a lieu par des réunions en ligne. Le Bureau fait également part de son souhait de tenir exceptionnellement une réunion dans un autre État membre, si le règlement du Conseil de l'Europe et les moyens budgétaires le permettent, et charge le Secrétariat d'étudier les différentes possibilités.

12. Approbation du rapport de réunion

Le rapport de la réunion est diffusé peu après la réunion et approuvé par tous les membres du Bureau via la procédure écrite.

Annexe I – Ordre du jour

1.	**Ouverture de la réunion** - Mot de bienvenue de la présidente - Tour de table	
2.	**Adoption de l'ordre du jour et de l'ordre des travaux**	CDENF/Bu(2022)OJ4prov
3.	**Informations communiquées par le Secrétariat**	*Point par le Secrétariat*
4.	**Programme de travail du CDENF : état d'avancement des activités principales** - Activités en cours - Lancement des premières étapes des prochaines activités	Mandat du CDENF pour 2022-2025 CDENF(2022)10 Programme de travail du CDENF

5.	**Stratégie du Conseil de l'Europe pour les droits de l'enfant (2022-2027) :**
	- Mise au point d'outils de mise en œuvre visant à faciliter le suivi de la Stratégie et à rendre compte de son application :
	  - Stratégie de communication
	  - Formulaires électroniques pour le suivi
	  - Vivier d'experts
		Stratégie pour les droits de l'enfant (2022-2027)

6.	**6e réunion plénière du CDENF (15-17 novembre 2022)**	CDENF(2022)OJ3prov Projet d'ordre du jour de la 6e réunion plénière
7.	**Organes subordonnés et groupes du CDENF : point sur les activités en cours :** a) Comité d'experts sur les droits et l'intérêt supérieur de l'enfant dans le cadre des procédures de séparation des parents ou de placement b) Groupe de travail sur les réponses à la violence à l'égard des enfants (CDENF-GT-VAE) c) Groupe de rédaction sur l'élaboration d'un guide de bonnes pratiques concernant la participation des enfants à la prise de décisions sur des questions relatives à leur santé (BIO/ENF-CP)	*Point par le Secrétariat*
8.	**Méthodes de travail du CDENF** - Approche thématique commune et coopération entre les comités intergouvernementaux du Conseil de l'Europe	Résolution CM/Res(2021)3 CDENF(2022)12 Approche thématique commune et coopération entre les comités intergouvernementaux du Conseil de l'Europe CDENF-Bu(2022)14

	- Méthodes de travail pour l'examen de la mise en œuvre des recommandations du CM conformément au mandat du CDENF
9.	**Événements à venir**
10.	**Questions diverses**
11.	**Date et lieux des prochaines réunions**

ANNEXE II – Liste des participants

Membres du Bureau

Mme Rosário Farmhouse (présidente)
Présidente de la Commission nationale pour la promotion des droits et la protection des enfants et des jeunes, Portugal

Mme Ružica Boškić (vice-présidente)
Secrétaire, ministère du Travail, de la Famille, des Affaires sociales et de l'Égalité des chances, Slovénie

Mme Solvor Bäcklud
Conseillère principale, Direction norvégienne de l'enfance, de la jeunesse et de la famille

M. Alfredo Ferrante
Chef de service, direction des politiques familiales
Présidence italienne du Conseil des Ministres

M. Joost van Haelst
Responsable des politiques des droits de l'enfant, Département de la culture, de la jeunesse et des médias, gouvernement flamand

DGII – Direction générale de la démocratie – Division Droits des Enfants

Mme Katrin Uerpmann
Secrétaire du Comité directeur pour les droits de l'enfant (CDENF)
Responsable de programme

Mme Maren Lambrecht-Feigl
Co-secrétaire du Comité directeur pour les droits de l'enfant (CDENF)
Responsable de programme